

BRANCHE DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

Avancement des travaux et mise en place du Service de branche



MOUVEMENTS

Ardèche (07) Drôme (26) : APIAR Aubenas (07), AST Privas (07), Santé au Travail du Haut Vivarais (07) et le SIST Drôme provençale (26) se regroupent pour former un nouveau Service, « **SPST Ardèche Drôme provençale 07/26** ».

(59) L'ASTAV et le Service de Santé au Travail de l'Avenois (STSA) ont fusionné au 1^{er} janvier pour former « **Preveno** », un seul et unique SPST sur le territoire du Hainaut.

Courant décembre 2023, Présanse a rencontré des représentants du Service de Prévention et de Santé au Travail National, créé par la branche en février 2023, conformément aux dispositions dérogatoires qui lui avaient été accordées et confirmées par la loi du 2 août 2021.

Ont été rencontrés la Présidente, le Président Délégué ainsi que le Directeur général du SPSTN, Éric LOUCHE, en fonction depuis octobre 2023.

Le SPSTN mène les travaux suivants :

- ▶ Recrutement en cours des membres du comité de direction
- ▶ Réflexions autour du système d'information et du choix des éditeurs de logiciel
- ▶ Définition du rétroplanning en vue de la mise en œuvre du suivi individuel de l'état de santé des salariés.
- ▶ Lancement courant 2024 d'une étude sanitaire et technique (environ 70 000 entretiens) représentative de la population des salariés du secteur afin notamment de :
 - réaliser un état des lieux sanitaire et technique représentatif par territoire qui viendra utilement compléter la connaissance de la population des salariés à suivre,
 - préparer une première campagne de prévention collective sur des bases raisonnées.

- préparer une première campagne de prévention collective sur des bases raisonnées.

Pour assurer ses missions, la direction du SPSTN souhaiterait rencontrer les représentants des SPSTI afin de « *partager l'organisation des visites médicales des salariés sur les territoires, et conclure des conventions de partenariat avec des SPSTI* ».

Il est rappelé que pour le suivi individuel de l'état de santé, l'organisation spécifique pensée par la branche consiste à voir le plus grand nombre de salariés dans le cadre d'entretiens infirmiers, en visio - qui seront donc programmés et réalisés par le SPSTN - mais qu'il est considéré qu'une partie de ces entretiens (NB : ce pourcentage sera mieux connu à l'issue de l'étude sanitaire) devra donner lieu à des réorientations de proximité vers un médecin du travail notamment, ou pour une prise en charge au titre de la PDP.

C'est dans ce cadre que des conventions de partenariat avec des SPSTI seront souhaitées par le SPSTN et à étudier.

Éric LOUCHE est disponible pour rencontrer dès à présent notamment les associations régionales pour échanger à ce sujet. Ses coordonnées seront transmises aux Présidents et animateurs des Associations régionales. ■